



École Émancipée Ain Loire Rhône

Pour nous contacter : ee69-contact@laposte.net

Le site de l'EE : <http://www.ecoleemancipee.org>

Lettre n°8 – septembre 2016

La lettre de l'EE académique reflète les réflexions des militant-es EE de plusieurs syndicats nationaux de la FSU (SNUIPP, SNES, SNASUB, SNESUP...).

Intéressé-es pour venir à l'une de nos réunions ? Contactez-nous !

GREVE NATIONALE LE 8 SEPTEMBRE 2016

Pour une autre réforme de l'École !

Non à la réforme des collèges et à la réforme des lycées Châtel !

Ces deux réformes ont de nombreux **points communs** : une atomisation des savoirs, déconnectés parfois des connaissances, un éclatement du groupe-classe, une complexification des emplois du temps (à cause de l'AP, des EPI, etc) qui va de pair avec une multiplication des réunions inutiles, et un renvoi accru au local au détriment d'un cadre national.

Pour nous, il ne peut pas y avoir de réforme pédagogique sans :

- **une réduction des effectifs à 24 par classe.** La limitation du nombre d'élèves par classe facilite la participation, l'écoute, permet un meilleur suivi de chacun, et génère moins de stress pour tous-tes.
- **un temps de concertation inclus dans le temps de service** pour les réunions pédagogiques et la mise en place de projets d'équipe.

Par ailleurs, la scolarité doit être repensée dans un continuum de la maternelle à l'université, avec l'objectif d'en finir avec les voies de relégation, la hiérarchie entre les séries et le tri social.

A tous les niveaux, combattre l'échec scolaire, c'est :

- **avoir des dispositifs RASED et UPE2A** partout où c'est nécessaire pour faire face aux difficultés scolaires des élèves et intégrer les primo-arrivants, ainsi que des SEGPA pour les élèves qui ne peuvent pas suivre en milieu ordinaire. Intégrer de force les élèves de SEGPA en classe ordinaire est une tromperie pour ces élèves et leurs parents et une difficulté supplémentaire pour les professeurs.
- **proposer des structures de soutien et d'aide** aux élèves en difficulté : en supprimant de manière démagogique le redoublement, on entérine en fait les inégalités et on oblige les élèves en difficulté à aller dans des filières imposées.
- **former les enseignant-es à mieux gérer l'hétérogénéité, à diversifier leurs pratiques, ... , plutôt que de réduire la formation continue à peau de chagrin.**

Oui à une interdisciplinarité choisie et non imposée.

- **Il faut d'abord que les programmes soient en cohérence** afin de permettre des passerelles interdisciplinaires. On ne peut pas demander aux enseignants de trouver des ponts interdisciplinaires là où les rédacteurs de programme ont été incapables de le faire. Le fait qu'il n'y ait aucun repère annuel pour la plupart des nouveaux programmes de collège est dans cette optique parfaitement inadmissible.

- **Le travail interdisciplinaire ne marche que si des enseignant-es sont volontaires** pour y participer et élaborent ensemble un projet commun, en ayant du temps pour le faire. Et encore faut-il que l'administration leur propose ensuite une classe commune ou des plages communes...

Résister à la pression de la hiérarchie.

Actuellement, les chefs d'établissement **multiplient les pressions sur les collègues** en imposant des heures de réunion, parfois en-dehors des cours et sans HSE, en imposant les EPI, en donnant des consignes pédagogiques valorisant certaines pratiques - qui n'ont d'ailleurs pas montré leur pertinence.

A titre d'exemple, **les conseils de cycle** (école-collège) sont intenable et inutile pour nombre d'entre eux et **les formations à la réforme du collège** ont souvent donné lieu à des prescriptions (îlots, classe inversée,...) quand elles n'étaient pas totalement scandaleusement creuses.

Par ailleurs, en application du PPCR qui s'applique dorénavant à toute la fonction publique, **le projet d'évaluation des professeur-es** est inquiétant : il entérine le rôle accru que jouera le chef d'établissement dans notre évaluation, avec 4 « entretiens de carrière » à la suite desquels 30% des enseignant-es pourront avoir une accélération de carrière...



Évaluation : vers une carrière au mérite ?

Ce que masque le PPCR...

Les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques ont depuis quelques années expérimenté la carrière au mérite. Certains collègues pensaient alors que la mise en concurrence entre collègues allait être synonyme de carrière accélérée. Beaucoup ont déchanté rapidement étant donné que seuls 30% se sont vu diminuer leur ancienneté de 2 mois. La mise en place du grade hors classe chez les catégories A amplifie cette mise en concurrence et cette carrière au mérite. En effet, seuls certains cadres, au vu de leurs missions, peuvent y prétendre. Les autres ne peuvent y accéder. Sont-ils par ailleurs moins bons agents ? **Il est donc impensable pour nous de voir le côté positif que sera la mise en place du grade exceptionnel chez les enseignant-es.** Les personnes qui pourront y prétendre seront-elles jugées sur l'enseignement qu'elles donnent (mission première d'un-e enseignant-e) ou plutôt sur toutes les autres activités annexes qu'elles feront hors enseignement mais valorisées par les chefs d'établissements et inspecteurs ?



Sécurité à l'École :

une façon de nous enfermer dans l'anxiété ?

La ministre de l'éducation est venue à Lyon fin août pour la rentrée des personnels de direction. D'après la presse, elle a beaucoup parlé de sécurité. D'ailleurs, on nous parle de risque d'attentat et de sécurité à longueur de temps. Mais en cette rentrée, est-ce le seul et unique problème ? Ou bien est-ce une façon pour le gouvernement, les candidats à l'élection présidentielle et autres de ne pas parler de tout de questions sociales ? De classes trop chargées, de conditions d'enseignement dégradées, de réductions des DHG, qui font que des doublages sont supprimés... De ne plus parler de la réforme des collèges, de la situation dans les écoles, les lycées, des salaires des personnels, de leur évaluation ? De ne pas lutter contre une école inégalitaire qui loin de combattre les inégalités sociales, les renforce.

Bien sûr le risque terroriste existe et nous sommes relativement impuissants mais il faudrait aussi dire qu'il se combat avec d'autres outils que des dispositifs sécuritaires qui ont montré leurs limites comme à Nice. Il faudrait une volonté politique claire pour s'attaquer sérieusement aux conditions de vie que la société française fait subir à celles et ceux d'entre nous qui sont issus de l'immigration. Violence spatiale par la relégation dans des quartiers de périphérie. Violence au travail dans l'assignation aux métiers les plus bas dans l'échelle hiérarchique des emplois.

Mais même si les politiques ne prennent pas ce chemin, nous pouvons et devons lutter contre toutes les inégalités, sociales, ethniques ou de genre. Nous devons le faire à titre individuel mais aussi collectivement et solliciter nos syndicats dans ce sens.

Formation des maîtres : une avancée historique lors du congrès du SNUIPP.

Le dernier congrès du SNUIPP opère un grand tournant à propos de la formation des maîtres et la place du concours en particulier. Depuis des années, le SNUIPP-FSU ne parvient pas à trouver une position qui lui permette de peser à l'intérieur de la FSU et encore moins dans le débat public. Ce débat a vivement animé le dernier congrès. **Une large majorité se dégage autour d'un concours de recrutement placé à la fin de la licence, qui permette**

d'allier une réelle formation professionnelle de deux ans après le concours et une qualification de niveau master. A ceci s'ajouteraient des pré-recrutements post-bac sur critères sociaux afin de démocratiser la profession.

Les arguments pour contrer cette position sont, pour certains, largement entendables : non-décrochage entre le premier et le second degré, volonté de hausser le niveau de recrutement... Cependant, il apparaît au fil du temps que le blocage tient aussi pour certains d'une posture crispée et intransigeante, accompagnée d'un manque de volonté de remettre en cause frontalement la réforme de la formation initiale mise en place par Peillon.

Le résultat du vote dépasse les pronostics les plus optimistes : de nombreuses sections et délégué-es sont montés à la tribune, avec des arguments de fond en faveur du concours en L3. Le concours en fin de licence a donc été voté si largement qu'une réécriture de synthèse n'était pas nécessaire. L'Ecole Emancipée a particulièrement contribué à la qualité du débat et de la réécriture.

La loi Travail nous concerne tou-tes.

15 septembre : manifestation contre la loi

(rdv 11h Manufacture des Tabacs)

La loi Travail a été adoptée cet été par la force du 49-3.

Penser que cette attaque frontale contre le droit du travail ne concerne pas les fonctionnaires est une erreur grave. Chaque fois que les droits généraux des salarié-es ont été diminués dans le privé, ils l'ont été aussi peu après dans la fonction publique. Rappelons-nous de la réforme des retraites qui a d'abord été imposée dans le privé, puis dans le public, et qui allonge le temps de travail de tou-tes et diminue de fait la pension touchée.

Si la loi travail n'est pas largement combattue, on peut craindre dans la foulée une remise en cause des statuts de la fonction publique. Les lois qui mettent en place l'autonomie des établissements scolaires et qui renforcent l'autorité des chefs d'établissement sont à mettre en parallèle avec les accords d'entreprises dont les dispositions peuvent être moins favorables aux salarié-es que les accords de branche. Dans l'éducation nationale, nous voyons déjà des annualisations, des semestrialisations qui se font sans l'accord des intéressé-es, des collègues travailler sans être rémunéré-es pour les enseignements d'orientation par exemple. Concrètement, en transférant l'article 2 (l'inversion de la hiérarchie des normes) de la loi Travail à l'Éducation Nationale, un EPLE pourrait un jour décider que le temps de travail est supérieur à la durée légale pour des besoins spécifiques avec l'accord d'un seul syndicat minoritaire.

Surtout, il faut se souvenir que les non-titulaires (AED, contractuel-les...) sont directement concerné-es par cette loi Travail.

En tant que salarié-es, toutes les attaques dirigées contre nous doivent être combattues pied à pied car s'attaquer à une catégorie est une façon de diviser mais ne protège pas d'une attaque similaire contre d'autres salarié-es. Manifestons largement contre la loi travail.

Le 29 septembre, les retraité-es

seront encore dans la rue !

A l'appel de 9 organisations (CGT, FO CFTC, Solidaires, CGC, FSU, FGR..) pour demander :

- le retour à la demi part fiscale pour les parents isolés
- le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents de 3 enfants au moins.

Deux mesures prises par l'actuel gouvernement, dit socialiste...

Au-delà, les retraité-es revendiquent le retour à l'indexation des pensions sur les salaires car le **décrochage des pensions est en marche, ce qui signifie concrètement que la dernière revalorisation des salaires des actifs ne concerne pas les retraité-es.**

Si on y ajoute l'augmentation du nombre d'annuités pour accéder à la retraite qui amènera de nombreux futur-es retraité-es à une décote de 10, 15 ou 20 %, on comprend que dans les prochaines années on connaîtra une croissance continue des pauvres parmi les retraité-es.

C'est pourquoi ces questions concernent l'ensemble des syndiqué-es et des jeunes collèges et pas seulement les retraité-es d'aujourd'hui.

Le fatalisme de certains sur le fait « qu'on n'aura pas de retraites » est inquiétant d'autant plus que certains syndicats (CFDT, UNSA) accompagnent ce mouvement de « réalisme » qui n'est qu'une capitulation face aux vœux du patronat. **Ils ne seront d'ailleurs pas dans l'action du 29 septembre.**

La retraite : on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la sauver !